

ARRETE PORTANT MISE A JOUR DE LA LISTE D'APTITUDE D'ACCES AU GRADE D'INGENIEUR

- Le Président du **Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde**,
- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;
- Vu le décret n° 2016-201 du 26 février 2016 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux ;
- Vu le décret n° 2016-206 du 26 février 2016 modifié fixant les conditions d'accès et les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des ingénieurs territoriaux ;
- Vu l'arrêté n° AR-0579-2019 du 23 octobre 2019 du Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde portant mise à jour de la liste d'aptitude d'accès au grade d'ingénieur ;
- Vu les demandes de réinscription parvenues au Centre de Gestion de la Gironde ;
- Vu les demandes de suspension du décompte de la validité de l'inscription sur liste d'aptitude et les justificatifs fournis par les intéressés ;
- Vu les radiations de la liste d'aptitude d'accès au grade d'ingénieur ;
- Considérant qu'il convient de radier les lauréats de la session 2015 au 30 novembre 2019 au terme de 4 ans d'inscription sur la liste d'aptitude ;

ARRETE

ARTICLE 1 - La liste d'aptitude d'accès au grade d'ingénieur est mise à jour au **1^{er} décembre 2019** par ordre alphabétique, selon l'annexe jointe au présent arrêté.

Elle comprend les lauréats remplissant encore les conditions pour y être inscrits et comporte **6** noms.

ARTICLE 2 - Les collectivités souhaitant recruter un lauréat devront, préalablement à son embauche, demander une attestation d'inscription sur cette liste d'aptitude. Seule cette attestation assurera au recruteur que le lauréat est toujours valablement inscrit sur la liste d'aptitude au moment de sa nomination.

ARTICLE 3 - Le présent arrêté sera transmis au représentant de l'Etat.

Le Président du Centre de Gestion,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet arrêté,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Fait à **BORDEAUX**,
Le

Le Président,

RECEPTIONNE PAR LE REPRESENTANT DE L'ETAT LE :

PUBLIE LE :

Accusé de réception en préfecture 033-283300036-20191126-AR-0597-2019-AR Date de télétransmission : 26/11/2019 Date de réception préfecture : 26/11/2019

LISTE D'APTITUDE D'ACCES AU GRADE D'INGENIEUR

Mise à jour au 1^{er} décembre 2019

NOM DU CANDIDAT	PRENOM DU CANDIDAT	SPECIALITE
ASSELIN ASSELIN	Céline	Infrastructures et réseaux
CLIVAZ CLIVAZ	Romane	Infrastructures et réseaux
CUARTERO CUARTERO	Marie-Amandine	Infrastructures et réseaux
EDDE EDDE	Sarah	Infrastructures et réseaux
PENNE PENNE	Aurélie	Infrastructures et réseaux
ROBY ROBY	Julie	Infrastructures et réseaux